

COLLEGE STOCKMAR



JOURNAL DE BORD

de

..... (.....)

Année scolaire 2025-2026

Bienvenue dans ta nouvelle école

COLLÈGE THURMANN - module 94



BÂTIMENT DU CONTRÔLE – module 95

Dans ce journal de bord, tu trouveras :

des informations pratiques

des activités d'accueil et d'EGS

Table des matières

Qui est qui ?.....	4
Calendrier de l'année scolaire 2025-2026	5
Abréviations horaire	6
Plan.....	8
Règlements et directives	9
Matériel	16
Informations utiles	18
Que dois-je faire si... ..	19
Je prends soin de mes affaires.....	20
Mémento à l'usage des parents	21
Agir ensemble contre le harcèlement	23
Activités d'accueil et d'EGS.....	27

Qui est qui ?

Collège Stockmar – Rue de l'Eglise 13 – 2900 Porrentruy

032 465 10 50 / es.stockmar@edu.jura.ch / <https://stockmar.ch>

Directeur	M. Patrick Bandelier	patrick.bandelier@edu.jura.ch
Directeur adjoint	M. Manuel Choffat	manuel.choffat@edu.jura.ch
Secrétaire	Mme Catherine Nappez-Kläy	secre.catherine.nappez@edu.jura.ch
Concierges	M. Stéphane Pralong M. André Frésard M. Novica Ramizovic	
Médiatrice	Mme Lucille Nusbaumer	lucille.nusbaumer@edu.jura.ch
Médiateur	M. David Erard	david.erard@edu.jura.ch
Médiatrice animatrice-santé	Mme Emmanuelle Monnot Gerber	emmanuelle.monnot@edu.jura.ch
Infirmière scolaire	Mme Catherine Colomb	catherine.colomb@jura.ch 079 624 95 28
Conseillère en orientation	Mme Lidvine Bregnard	lidvine.bregnard@jura.ch 032 420 34 70
Animatrice en éducation sexuelle	Mme Céline Buchwalder	
Médecin scolaire	Dresse Aline Bogaru	bogarucab@hin.ch 032 466 72 16
Présidente de la Commission d'école	Mme Sylvie Léchenne	Condemmene 98I 2915 Bure 032 466 33 37

Calendrier de l'année scolaire 2025-2026

Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier	
1	Ve	1	Lu	1	Me	1	Sa	1	Lu	1	Je
2	Sa	2	Ma	2	Je	2	Di	2	Ma	2	Ve
3	Di	3	Me	3	Ve	3	Lu	3	Me	3	Sa
4	Lu	4	Je	4	Sa	4	Ma	4	Je	4	Di
5	Ma	5	Ve	5	Di	5	Me	5	Ve	5	Lu
6	Me	6	Sa	6	Lu	6	Je	6	Sa	6	Ma
7	Je	7	Di	7	Ma	7	Ve	7	Di	7	Me
8	Ve	8	Lu	8	Me	8	Sa	8	Lu	8	Je
9	Sa	9	Ma	9	Je	9	Di	9	Ma	9	Ve
10	Di	10	Me	10	Ve	10	Lu	10	Me	10	Sa
11	Lu	11	Je	11	Sa	11	Ma	11	Je	11	Di
12	Ma	12	Ve	12	Di	12	Me	12	Ve	12	Lu
13	Me	13	Sa	13	Lu	13	Je	13	Sa	13	Ma
14	Je	14	Di	14	Ma	14	Ve	14	Di	14	Me
15	Ve	15	Lu	15	Me	15	Sa	15	Lu	15	Je
16	Sa	16	Ma	16	Je	16	Di	16	Ma	16	Ve
17	Di	17	Me	17	Ve	17	Lu	17	Me	17	Sa
18	Lu	18	Je	18	Sa	18	Ma	18	Je	18	Di
19	Ma	19	Ve	19	Di	19	Me	19	Ve	19	Lu
20	Me	20	Sa	20	Lu	20	Je	20	Sa	20	Ma
21	Je	21	Di	21	Ma	21	Ve	21	Di	21	Me
22	Ve	22	Lu	22	Me	22	Sa	22	Lu	22	Je
23	Sa	23	Ma	23	Je	23	Di	23	Ma	23	Ve
24	Di	24	Me	24	Ve	24	Lu	24	Me	24	Sa
25	Lu	25	Je	25	Sa	25	Ma	25	Je	25	Di
26	Ma	26	Ve	26	Di	26	Me	26	Ve	26	Lu
27	Me	27	Sa	27	Lu	27	Je	27	Sa	27	Ma
28	Je	28	Di	28	Ma	28	Ve	28	Di	28	Me
29	Ve	29	Lu	29	Me	29	Sa	29	Lu	29	Je
30	Sa	30	Ma	30	Je	30	Di	30	Me	30	Ve
31	Di			31	Ve			31	Ma	31	Sa
Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
1	Di	1	Di	1	Me	1	Ve	1	Lu	1	Me
2	Lu	2	Lu	2	Je	2	Sa	2	Ma	2	Je
3	Ma	3	Ma	3	Ve	3	Di	3	Me	3	Ve
4	Me	4	Me	4	Sa	4	Lu	4	Je	4	Sa
5	Je	5	Je	5	Di	5	Ma	5	Ve	5	Di
6	Ve	6	Ve	6	Lu	6	Me	6	Sa	6	Lu
7	Sa	7	Sa	7	Ma	7	Je	7	Di	7	Ma
8	Di	8	Di	8	Me	8	Ve	8	Lu	8	Me
9	Lu	9	Lu	9	Je	9	Sa	9	Ma	9	Je
10	Ma	10	Ma	10	Ve	10	Di	10	Me	10	Ve
11	Me	11	Me	11	Sa	11	Lu	11	Je	11	Sa
12	Je	12	Je	12	Di	12	Ma	12	Ve	12	Di
13	Ve	13	Ve	13	Lu	13	Me	13	Sa	13	Lu
14	Sa	14	Sa	14	Ma	14	Je	14	Di	14	Ma
15	Di	15	Di	15	Me	15	Ve	15	Lu	15	Me
16	Lu	16	Lu	16	Je	16	Sa	16	Ma	16	Je
17	Ma	17	Ma	17	Ve	17	Di	17	Me	17	Ve
18	Me	18	Me	18	Sa	18	Lu	18	Je	18	Sa
19	Je	19	Je	19	Di	19	Ma	19	Ve	19	Di
20	Ve	20	Ve	20	Lu	20	Me	20	Sa	20	Lu
21	Sa	21	Sa	21	Ma	21	Je	21	Di	21	Ma
22	Di	22	Di	22	Me	22	Ve	22	Lu	22	Me
23	Lu	23	Lu	23	Je	23	Sa	23	Ma	23	Je
24	Ma	24	Ma	24	Ve	24	Di	24	Me	24	Ve
25	Me	25	Me	25	Sa	25	Lu	25	Je	25	Sa
26	Je	26	Je	26	Di	26	Ma	26	Ve	26	Di
27	Ve	27	Ve	27	Lu	27	Me	27	Sa	27	Lu
28	Sa	28	Sa	28	Ma	28	Je	28	Di	28	Ma
		29	Di	29	Me	29	Ve	29	Lu	29	Me
		30	Lu	30	Je	30	Sa	30	Ma	30	Je
		31	Ma			31	Di			31	Ve

Abréviations horaire

Sur ton horaire, les abréviations te sont données dans l'ordre suivant :

- 1ère abréviation : branche d'enseignement
- 2ème abréviation : enseignant
- 3ème abréviation : salle

Branches d'enseignement

AL	Allemand	FR	Français + Français renforcement
AM	Act. créatrices manuelles	GE	Géographie
AN	Anglais	HI	Histoire
AT	Act. créatrices sur textiles	EN	Education numérique
EC	Economie pratique	IT	Italien
EF	Economie familiale	LA	Latin
EG	Education générale et sociale	LS	Laboratoire de sciences et techniques
EM	Education musicale	MA	Mathématique et mathématique appliquée
EP	Education physique	SE	Sciences expérimentales
EV	Education visuelle	TB	Travaux pratiques de biologie

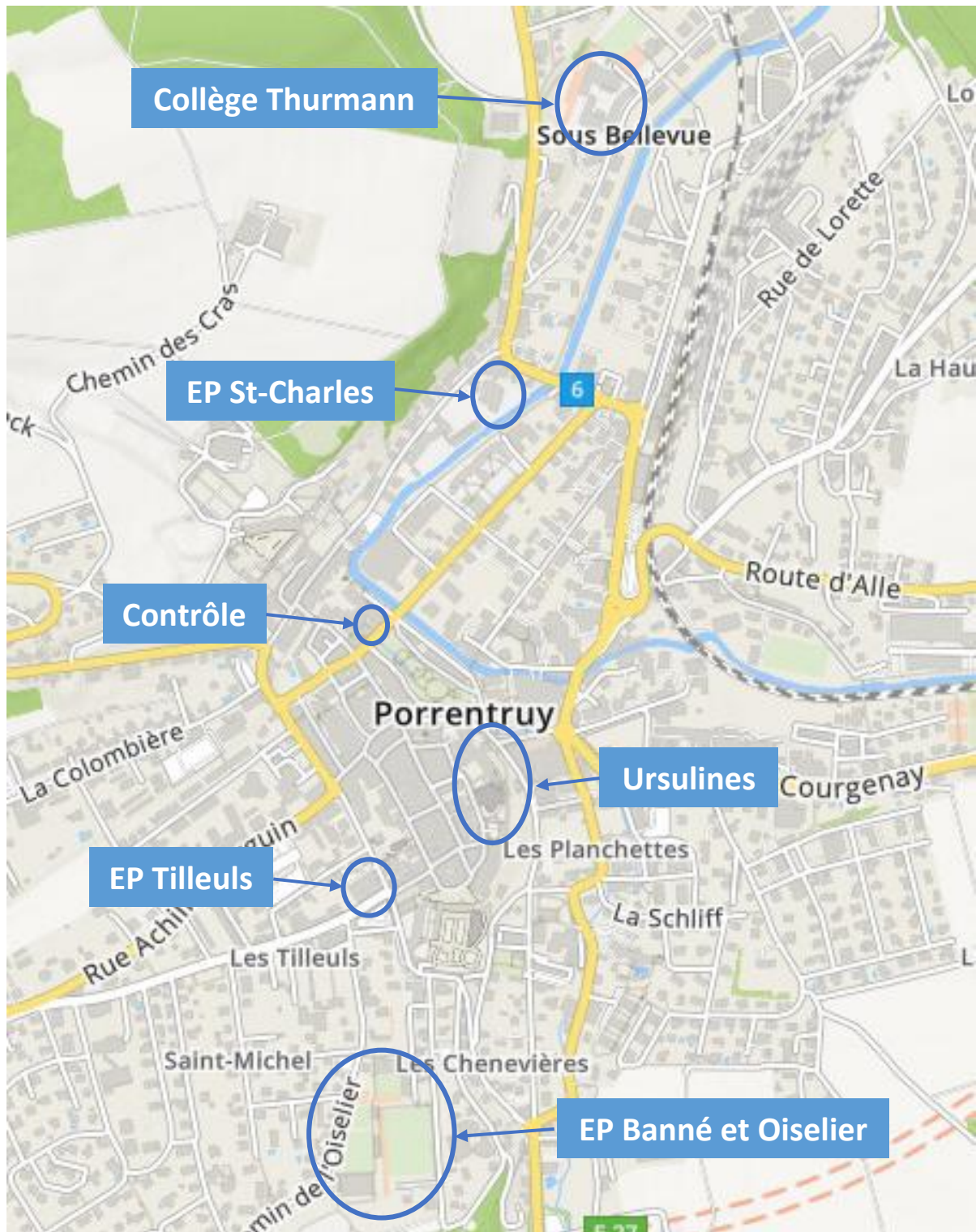
Enseignants

MAT	Atienza Michel	LKL	Klaus Louise	APE	Petermann Aline
SAU	Aubry Serge	SLA	Lachat Sylvie	VPE	Petignat Blanchard Valérie
PBA	Bandelier Patrick	AMD	Maillard Anne- Marie	MPE	Philippe Marc
MBA	Barotte Marguerite	MMA	Maillard Michèle	CPR	Praud Catherine
FBE	Bedogni François	LMA	Martin Loïc	MPI	Prétôt Martine
TBE	Berberat Thomas	DMA	Martinez Deborah	LQU	Quiquerez Nussbaumer Lysiane
CBR	Berger Carine	PME	Meyer Pierre	JSE	Sangsue Jean-François
LBR	Bringel Léo	SMI	Michel Sara	CSA	Sautebin Corentin
JCA	Caussignac Jacqueline	BMO	Monnin Benoît	DSD	Siegfried Danielle
MCT	Choffat Manuel	EMO	Monnot Gerber Emmanuelle	ASI	Siess Anne
YCT	Choffat Yannick	VMU	Munier Vincent	ATE	Terrier Andy
ECH	Christe Evelyne	LNU	Nusbaumer Lucille	RTH	Theubet Renaud
SCH	Christe Shadya	BNU	Nussbaumer Baptiste	CWA	Wallimann Christine
JCO	Courbat Jérôme	SNY	Nydegger Stéphanie	EWI	Wieland Emilie
FDR	Droxler Floraine	POE	Oouvray Patrick		
EDU	Duclay Emilie	AOT	Otge Adrien		
DER	Erard David	APA	Pagnot Aurore		
LER	Erard Laurence				
CGE	Germanà Claudio				
MGI	Girardin Méloée				

Salles

Bâtiment principal (Ursulines)	Sous-sol	Salles -408 à -104 Salle des maîtres (étage -1)
	Rez-de-c.	Salles 001 à 007 Secrétariat et direction
	1 ^{er} étage	Salles 104 à 109 Soutien ambulatoire, infirmerie, médiation, TSS, COSP
	2 ^e étage	Salles 201 à 206
Bâtiment du Contrôle	Rez-de-c.	D1 : salle de SE D2 : salle d'EN Salle des maîtres
	1 ^{er} étage	D3 : salle du DRA (allophones) D4 : salle d'EV D5 : salle de classe
	2 ^e étage	D6 et D7 : salles de classe
Collège Thurmann	Rez-de-c.	001 et 003 : salles d'ACM 005 : salle d'EM 006 et 007 : salles de classe 017 : salle d'EV
	1 ^{er} étage	103 : salle de classe 105 et 106 : salles d'ACT 108 : salle d'EN
	2 ^e étage	201 et 202 : salles d'EF 206 : salle d'EN
Salles de sport	EP1 et EP2 : Salles de sport de Thurmann OI1 et OI2 : Salles de sport de l'Oiselier BA1 et BA2 : Salles de sport du Banné TI : Salle de sport des Tilleuls SC : Salle de sport du Collège St-Charles	

Plan



Règlements et directives

Règlement du Collège Stockmar

Le Collège Stockmar est un lieu d'étude et d'apprentissage de la vie en collectivité. Partout, y compris sur les chemins d'accès, la vie en collectivité suppose des règles. Si nous ne nous y conformons pas, nous nous exposons à des sanctions.

VIVRE EN SÉCURITÉ

Tout comportement dangereux, violent ou louche est à signaler de toute urgence aux parents, au directeur de l'école, au maître de classe ou à toute autre personne de confiance.

A l'intérieur du bâtiment, il est dangereux de courir, de se bousculer, de se bagarrer, de descendre les rampes d'escaliers à califourchon, d'utiliser les rollers, les planches à roulettes et les trottinettes : c'est donc interdit.

Sitôt après notre dernière leçon, nous quittons immédiatement le bâtiment.

ON SE RESPECTE

En classe, nous saluons les maître-esse-s et, à l'entrée du bâtiment, nous retirons casquette ou couvre-chef.

En toute circonstance, nous évitons toute grossièreté et tout comportement agressif.

Pendant leurs leçons, nous ne dérangeons pas les camarades et les professeurs.

Dans le périmètre du collège, y compris dans la cour, nous éteignons et rangeons les téléphones mobiles, les baladeurs et écouteurs, à l'exception de la pause de midi. Les montres connectées ne sont utilisables que sur demande des enseignants.

HYGIÈNE ET PROPRETÉ

Partout, les boissons alcoolisées et le tabac sont interdits.

Nous respectons la propreté des lieux et, du 2 novembre au 31 mars, nous mettons des pantoufles.

En tout temps, nous nous conformons aux règlements internes des salles de sport et des salles spéciales. Sont interdits dans les corridors et les classes : boissons, nourriture, douceurs, bonbons, glaces et chewing-gum.

Nous jetons les emballages vides et les détritiques dans les corbeilles et poubelles prévues à cet effet.

SOIN ET PONCTUALITÉ

En toute circonstance, nous nous conformons strictement aux consignes données par les maîtres.

Nous respectons le matériel. Le matériel perdu ou endommagé est remplacé aux frais des responsables. Nous assumons les conséquences d'éventuels dégâts causés au mobilier.

Nous observons la plus grande ponctualité, avec le matériel requis pour les leçons.

Nous cadenassons nos casiers personnels et signalons au concierge toute défectuosité.

RÉCRÉATION ET RESTAURATION

Les goûters et les boissons se consomment pendant les récréations, dans la cour de l'école.

MANIFESTATIONS

Toutes formes de charivari ou bizutage sont interdites. Les activités qui entraînent des dangers, des dégradations ou des humiliations pour les élèves sont interdites.

Sanctions et mesures

Différentes sanctions et mesures peuvent être appliquées pour répondre aux éventuels comportements problématiques des élèves :

Par l'enseignant :

- Remarque orale et rappel du règlement du collège
- Remarque écrite dans le carnet de devoirs
- Remarque écrite avec travail supplémentaire à domicile (punition)
- Remarque écrite avec travail supplémentaire à l'école (retenue d'une leçon)
- Téléphone aux parents

Par le maître de module et/ou la direction :

- Remarque écrite avec travail supplémentaire à l'école (retenue de deux à quatre leçons ou retenue collective*)

Par le maître de module et/ou la direction :

- Conseil disciplinaire avec l'élève, ses parents, les enseignants, le maître de module et un membre de la direction.

Par la direction :

- Courrier d'avertissement de suspension

Par la Commission d'école et la direction :

- Suspension (de 1 à 5 jours)

Par le Service de l'enseignement :

- Placement en classe Relais

Par le Département de la formation, de la culture et des sports :

- Déplacement d'établissement

** Dates des retenues collectives : 24 septembre 2025 - 12 novembre 2025 - 17 décembre 2025 - 4 février 2026 - 18 mars 2026 - 29 avril 2026 – 27 mai 2026 - 24 juin 2026*

Absences et demandes de congés

ABSENCES IMPREVISIBLES

- **Lorsqu'un élève est absent, ses parents appellent le secrétariat de l'école au 032 465 10 50 ou écrivent un mail à es.stockmar@edu.jura.ch jusqu'à 8h00.**
- L'absence ou arrivée tardive doit être justifiée par une excuse motivée, écrite dans le carnet de devoirs et signée par le répondant de l'élève.
- Si l'absence dure plus de trois jours, le maître de module ou de classe doit être averti afin qu'il puisse éventuellement prendre des mesures pour tenir l'élève au courant du travail effectué.
- En cas d'absence de plus de dix jours pour cause de maladie, le maître de module ou de classe informe la direction qui peut exiger un certificat médical.

ABSENCES PREVISIBLES

- Les absences prévisibles doivent faire l'objet d'une demande écrite dans le carnet de devoirs, demande signée par le répondant de l'élève et adressée à la direction de l'école.
- Pour viser ces demandes, la direction du Collège Stockmar assure une permanence selon cet horaire :
 - Lundi 09h55-10h10 Thurmann Patrick Bandelier
 - Mardi 09h55-10h10 Contrôle Patrick Bandelier
 - Mercredi 09h55-10h10 Thurmann Manuel Choffat
 - Jeudi 09h55-10h10 Contrôle Patrick Bandelier

ABSENCES NON JUSTIFIEES

- La direction prononce une sanction pour les leçons injustifiées.

DEMANDES DE CONGE

- Elles sont adressées au directeur un mois à l'avance. La commission d'école (ou le directeur) accorde les congés jusqu'à 5 jours. Le SEN accorde les congés de plus de 5 jours.

BONS DE CONGE

- Les élèves ont droit à deux demi-journées de congé sans justification. Le congé doit faire l'objet d'une annonce par les parents d'élèves dix jours avant à la direction de l'école.

Orientation des élèves

Extraits du règlement concernant l'orientation des élèves à l'Ecole secondaire du 1^{er} septembre 2021 (410.111.3).

CHANGEMENT DE NIVEAU

a) Obligatoire

- Moyenne dans le bulletin de 2 semestres consécutifs inférieure ou égale à 3,5 :
 - transition descendante

b) Facultatif (toujours avec accord écrit des parents)

- Moyenne dans le bulletin du premier semestre de 9^e ou moyenne de deux semestres consécutifs égale ou supérieure à 5,5 :
 - transition ascendante
- Moyenne des notes à la fin des 12 premières semaines égale ou supérieure à 5,50 :
 - transition ascendante
- À la fin des 12 premières semaines de la 9^e ou à la fin de chaque semestre :
 - transition descendante

CHANGEMENT D'OPTION

a) Obligatoire au terme de l'année scolaire

- O1 et O2 vers O3 ou O4
 - moyenne générale des cours à option insuffisante (<4,0)
 - **et/ou** 3 moyennes annuelles insuffisantes ou plus dans les cours à option
 - **et/ou** si l'élève n'a plus au moins deux niveaux A et un niveau B.

Ces élèves sont admis en option 3 s'ils ont maintenu au moins deux niveaux B dans les disciplines à niveaux, sinon en option 4.

- O3 vers O4
 - moyenne générale des cours à option insuffisante (<4,0)
 - **et/ou** 3 notes annuelles insuffisantes ou plus dans les cours à option
 - **et/ou** si l'élève n'a plus au moins deux niveaux B.

CHANGEMENT D'OPTION (SUITE)

b) Facultatif durant la période d'observation et au terme de chaque semestre (toujours avec l'accord écrit des parents)

- vers O1 ou O2 :
 - l'élève a au moins deux niveaux A et un niveau B
 - **et** sa moyenne générale des cours à option est suffisante
 - **et** il n'a pas plus de deux notes insuffisantes dans les cours à option.
- O4 vers O3 :
 - l'élève a au moins deux niveaux B
 - **et** sa moyenne générale des cours à option est suffisante
 - **et** il n'a pas plus de deux notes insuffisantes dans les cours à option.
- O1, O2 et O3 vers une option inférieure
 - Une transition vers une option inférieure est possible.

c) Cours d'appui de transition

Les élèves bénéficiant d'une transition ascendante dans les disciplines de base, ou admis à changer d'option et qui ont besoin d'effectuer un rattrapage en latin, en italien ou en anglais, peuvent suivre des cours d'appui de transition d'une durée limitée en vue de faciliter leur intégration dans le niveau ou dans la discipline d'accueil (sauf après les 12 premières semaines).

Les cours d'appui de transition comprennent notamment une information sur les exigences du niveau, sur les méthodes de travail et les moyens d'enseignement utilisés, ainsi qu'une planification du travail personnel de rattrapage de l'élève.

NON-PROMOTION

Si la moyenne annuelle dans 2 niveaux C est insuffisante, l'élève est non promu. Il reste dans les niveaux suivis jusqu'alors. Le redoublement n'est décidé que lorsqu'il apparaît comme la mesure la plus appropriée pour permettre à l'élève de reprendre un cours d'étude régulier.

REDOUBLEMENT VOLONTAIRE

Lorsque la promotion au degré suivant entraîne un changement d'option ou au moins deux changements de niveaux, les parents peuvent demander un redoublement. L'élève reste dans les niveaux et l'option fréquentés. L'élève ne doit pas avoir redoublé une année dans le cycle secondaire.

Conditions d'accès aux écoles moyennes

Pour être admis aux Ecoles de commerce et à l'Ecole de culture générale, l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

3 niveaux A	✓ Total des notes d'au moins 11 points ✓ Pas plus d'une note insuffisante ou au minimum une fois la note 4 et deux fois la note 3.5	OPTION 1, 2, 3 ✓ Moyenne générale d'option suffisante ✓ Pas plus de deux notes insuffisantes dans les disciplines de l'option
2 niveaux A 1 niveau B	✓ Total des notes d'au moins 11.5 points ✓ Note 4 au moins au niveau B ✓ Pas plus d'une note insuffisante	
1 niveau A 2 niveaux B	✓ Total des notes d'au moins 12.5 points ✓ Note 4 au moins aux 2 niveaux B ✓ Note de niveau A pas inférieure à 3	
3 niveaux B	✓ Total des notes d'au moins 13 points ✓ Aucune note insuffisante	
2 niveaux A 1 niveau C	✓ Total des notes d'au moins 13 points ✓ Note 5 au moins au niveau C ✓ Aucune note insuffisante	

Pour être admis au Lycée cantonal, l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

3 niveaux A	✓ Total des notes d'au moins 12 points ✓ Pas plus d'une note insuffisante dans l'ensemble des disciplines à niveaux et à options	OPTION 1, 2, 3 ✓ Moyenne générale d'option suffisante
2 niveaux A 1 niveau B	✓ Total des notes d'au moins 14 points ✓ Note 5 au moins au niveau B ✓ Pas plus d'une note insuffisante dans l'ensemble des disciplines à niveaux et à options	

Pour l'admission définitive, les deux bulletins de notes de 11^e année sont pris en considération de la façon suivante :

Premier semestre de 11 ^e	Deuxième semestre de 11 ^e	Décision d'admission
Conditions remplies	Conditions remplies	Admission définitive
Conditions remplies	Conditions non remplies	Admission provisoire (1 ^{er} semestre)
Conditions non remplies	Conditions remplies	Admission définitive
Conditions non remplies	Conditions non remplies	Admission refusée

Restaurant scolaire

Tous les élèves de la Communauté de l'Ecole secondaire y ont accès entre 11h30 et 13h45.

Les élèves qui souhaitent manger régulièrement à la cantine établiront une carte à prépaiement, rechargeable au moyen de bulletins de versement.

Pour les élèves ayant droit à une indemnité de repas, le prix est de CHF 6.- ou de CHF 8.- en fonction de l'indemnité. Pour les autres élèves, le prix s'élève à CHF 9,50. Il est également possible de manger occasionnellement à la cantine et de payer au comptant. Le prix est alors majoré de CHF 1.-.

Seuls ont droit aux indemnités de repas :

1. les élèves qui ne disposent pas d'au moins 30 minutes entre l'arrivée et le départ des transports publics (prix du repas : CHF 6.-)
2. les élèves dont le temps de trajet excède 57 min (aller-retour) sur la pause de midi (prix du repas : CHF 8.-)

Directives en cas d'accident

Lorsqu'un élève a un accident à l'école ou sur le chemin de l'école, il remplit une déclaration d'accident au secrétariat.

Son assurance accident prend en charge les frais médicaux et l'assurance de l'école n'intervient que s'il y a encore un dû.

Matériel

Matériel 9^e – fiche personnelle

Nom : _____ Prénom : _____ Classe : _____

- Dans la colonne de gauche, coche les livres que tu reçois.
- Pour les livres à rendre (lignes grises), note l'état : N (neuf) / B (bon)
U (usagé) / TU (très utilisé)
- Complète les étiquettes des livres qui te seront repris et note ton nom et ta classe dans tous les autres.

Reçu ?		Distribué à : niveau/option	Prix	Repris en	État
	L'atelier du langage 9e	ABC	29.-	9e	
	Textes et expression – Français 5e	ABC	32.-	9e	
	Bescherelle	ABC	18.-	11e	
	Français – Grammaire : texte et langue	ABC	4.-	donné	-
	Mathématiques – Livre 9e	ABC	13.-	9e	
	Mathématiques – Fichier 9e	ABC	14.-	donné	-
	Mathématiques – Aide-mémoire	ABC	13.-	donné	-
	Geni@I Klick 9e – Kursbuch	ABC	26.-	9e	
	Geni@I Klick 9e – Arbeitsbuch	ABC	30.-	donné	-
	Geni@I Klick 9e – Wort-Schatz	ABC	18.-	donné	-
	Dictionnaire scolaire allemand	ABC	30.-	donné	-
	English in Mind 9e – Student's Book	1234	30.-	9e	
	English in Mind 9e – Workbook	1234	21.-	donné	-
	English in Mind 9e – Language Builder	1234	15.-	donné	-
	Latin – Forum 9e – Livre	1	21.-	11e	
	Latin – Forum 9e-11e – Vocabulaire	1	7.-	donné	-
	Géographie 9e – Livre de l'élève	1234	11.-	9e	
	Géographie 9e – Fiches de l'élève	1234	9.-	donné	-
	Géographie et histoire 9e-11e – ODR	1234	9.-	donné	-
	Histoire 9e – Livre de l'élève	1234	11.-	9e	
	Histoire 9e – Fiches de l'élève	1234	9.-	donné	-
	Histoire du Jura et du Jura Bernois	1234	13.-	11e	
	Planète religions – Livre de l'élève	1234	16.-	donné	-
	Planète religions – Glossaire	1234	12.-	11e	
	Sciences de la nature – Classeur	1234	16.-	donné	-
	Sciences de la nature – Aide-mémoire	1234	6.-	donné	-
	Arts visuels – Cahier de l'élève	1234	9.-	donné	-
	Education numérique – Connected 2	1234	20.-	donné	-

Informations utiles

Horaire du matériel

Le _____ de 9h55 à 10h05

Le _____ de 9h55 à 10h05

Permanence de l'orientation professionnelle

Le _____ de _____ à _____

(Pour un entretien avec les parents, prendre rendez-vous au COSP.)

Permanence de l'infirmerie

Le _____ de _____ à _____

au premier étage des Ursulines.

Médiateurs

Il s'agit de Mme Lucille Nusbaumer et M. David Erard. Tu peux les contacter directement à la salle des maîtres, glisser un petit mot dans leur casier ou, si tu préfères, par e-mail :

lucille.nusbaumer@edu.jura.ch ou david.erard@edu.jura.ch

Devoirs surveillés

Les devoirs surveillés sont organisés en fonction des inscriptions des élèves. Ils sont facultatifs. Une fois inscrit, l'élève est tenu de s'y rendre (les absences sont comptabilisées de la même manière que pour les leçons habituelles).

Que dois-je faire si...

... J'ARRIVE EN RETARD ?

Tu te présentes à la leçon en cours et tu expliques le motif de ton retard. Une excuse signée de tes parents devra être présentée spontanément à ton enseignant lors de la prochaine leçon.

Notre conseil : tu sais que « La ponctualité est la politesse des rois »... et aussi que « Le monde appartient à ceux qui se lèvent tôt », alors pourquoi arriver en retard ? C'est très impoli, tu déranges le cours, et tu dois courir pour rattraper les autres. Achète-toi un bon réveil !

... JE SUIS MALADE ?

Tes parents appellent le secrétariat (032 465 10 50) ou écrivent un mail à es.stockmar@edu.jura.ch jusqu'à 8h00.

A ton retour, tu fournis le motif de ton absence rédigé dans ton carnet de devoirs par le parent responsable et tu le présentes, spontanément, aux maîtres concernés, puis à ton maître de module.

Un conseil : n'oublie jamais ton carnet de devoirs !!!

Si tu es absent(e) plus de trois jours, prends contact avec un camarade ou ton maître de module pour te tenir au courant du travail effectué ou à rattraper.

Si tu es absent(e) plus de dix jours, le jour de ton retour, tu apportes ton certificat médical.

Notre conseil : tu ne t'absentes que pour des motifs vraiment sérieux : un petit rhume, ce n'est pas suffisant... Et pense au travail que tu auras à rattraper !

... JE DOIS M'ABSENTER ?

Tu présentes ta demande d'autorisation, signée de tes parents, à la direction de l'école. Tu t'arranges pour rattraper les leçons en retard **jusqu'à ton retour**.

... J'AI UN PROBLÈME ?

Tu t'adresses aux médiateurs qui sont là tous les jours ou à l'infirmière scolaire (heures permanence affichées au panneau à l'entrée de l'école).

Je prends soin de mes affaires

TENUE DU CARNET HEBDOMADAIRE

- Le carnet hebdomadaire est un document officiel, j'en prends donc le plus grand soin et j'y note obligatoirement mes devoirs.
- J'écris uniquement au stylo ou à la plume dans le carnet hebdomadaire (Tipp-Ex® interdit).
- Je colle sur la couverture du carnet hebdomadaire une étiquette sur laquelle figurent les éléments suivants : mon nom, mon prénom et ma classe, bien en évidence.
- Je ne fais aucun dessin ni ne colle d'image.
- Si mon carnet hebdomadaire est détérioré, je vais en chercher un autre au matériel à mes frais.

TENUE DES CAHIERS ET DES LIVRES

- Je recouvre tous les livres que je dois rendre à la fin de l'année scolaire.
- J'écris mon nom, mon prénom, ma classe et la discipline scolaire sur la couverture de chacun de mes cahiers et de mes livres, bien en évidence.
- J'ai le plus grand soin de mes cahiers et de mes livres.

TENUE DES CLASSEURS ET DES FEUILLES

- J'écris mon nom, mon prénom et la (les) discipline(s) scolaire(s) sur l'étiquette de chaque classeur.
- Je ne fais pas de dessins, ni de graffitis, ni de gravures sur mes classeurs.
- Je classe régulièrement mes feuilles.
- Si mon classeur est détérioré, je vais en chercher un autre au matériel à mes frais.

ECRITURE

J'écris de façon lisible et soignée en tout temps.

AUTRES FOURNITURES SCOLAIRES

J'ai le plus grand soin de mes affaires : compas, règle, crayons, équerre, calculatrice, etc.) et je les remplace à mes frais si elles sont détériorées.

Mémento à l'usage des parents

Agir
ensemble contre
le harcèlement
Elèves

BRISONS
LA LOI DU
SILENCE

Chaque enfant doit être protégé
contre toute forme de violence.

Convention relative aux droits de l'enfant Art. 19

"L'école publique a pour but,
dans le respect de la personnalité
de chacun : de rendre chaque
élève progressivement conscient
de son appartenance au monde
qui l'entoure, en éveillant en lui le
respect d'autrui, la tolérance à la
différence, l'esprit de solidarité et
de coopération et l'attachement
aux objectifs du développement
durable."

Loi sur l'instruction publique Art. 10 al. e

harceler
c'est...

AGRESSER

DÉRANGER

ATTAQUER

RIDICULISER

EXCLURE

' les formes du harcèlement

Harceler, c'est déranger,
ridiculiser, agresser, attaquer,
troubler, exclure toujours la
même personne de façon
répétée et de différentes
manières avec l'intention de
nuire.

PHYSIQUE...

Frapper, bousculer, donner des
coups de pied, voler, racketter,
détruire le matériel scolaire ou
personnel, etc.

VERBALE...

Injurier, se moquer, humilier,
menacer, forcer quelqu'un à faire
quelque chose contre son gré, etc.

SOCIALE...

Exclure du groupe, propager des
ragots ou des rumeurs, faire
perdre la face à quelqu'un, etc.

NUMÉRIQUE...

Utiliser les SMS, e-mails, blogs,
chats, portails photo, audio, vidéo,
et autres technologies ou réseaux
sociaux pour menacer quelqu'un,
l'isoler, propager des rumeurs, etc.

Que tu sois victime ou témoin,
ne laisse pas le harcèlement se
produire sans réagir ! Parles-en
immédiatement à un adulte de
ton école, un membre de ta
famille ou à un-e ami-e de
confiance.

' les causes du harcèlement

Le harcèlement est une réaction
forte liée à la peur d'être exclu-e
du groupe. La faiblesse est
vécue comme un danger. En
agressant l'autre, le-la
harceleur-euse croit qu'il-elle
est plus fort-e.

Le harcèlement n'est jamais
justifié, mais on peut être harcelé
sous n'importe quel prétexte :

- notre physique ;
- notre apparence ;
- notre intelligence ;
- notre sexe ;
- notre orientation sexuelle ;
- notre origine ;
- notre religion ;
- notre statut social ;
- etc.

' le [cyber] harcèlement

- Provoque la diffusion encore
plus rapide et incontrôlée des
rumeurs, moqueries, insultes,
etc.
- Expose les victimes 24 heures
sur 24, 7 jours sur 7, où
qu'elles soient.
- Laisse une trace numérique
permanente sur Internet.

si tu es victime, que peux-tu faire ?

RÉAGIS !

- Parles-en, la violence envers autrui est intolérable.
- Tu as le droit de dire stop et d'être protégé-e.
- Tu n'es pas coupable, ne te sens pas honteux-euse de ce que tu vis.
- Crois en toi, tu peux agir.
- En agissant, tu fais preuve de courage, pas seulement pour toi, mais aussi pour les autres.

COMMENT ÊTRE AIDÉ-E ?

- Raconte ce que tu vis à un adulte de ton école ou à une personne de confiance. On peut t'aider si tu sors de ton silence et acceptes d'en parler.
- Accepte de l'aide si un adulte ou un-e ami-e vient te parler et te propose son soutien.
- Fais confiance aux adultes, à ta famille et tes ami-e-s pour te comprendre et te protéger.

si tu es témoin, que peux-tu faire ?

OSE INTERVENIR !

- Alerte quand quelqu'un se fait harceler. En le faisant, tu aides une personne qui souffre.
- En refusant le harcèlement, tu contribues au respect de tous-te-s et ne trahis pas le groupe.
- En intervenant, tu montres le bon exemple.

COMMENT AIDER ?

- Parle de ce que tu as vu à un adulte de ton école ou une personne de confiance.
- Va chercher de l'aide si tu vois quelqu'un qui se fait harceler.
- Si tu peux le faire sans danger, dis à l'élève ou aux élèves harceleur-euse-s d'arrêter.
- La personne harcelée souffre et a besoin de respect : ne laisse pas faire, ne l'exclus pas.
- Reste fidèle à tes convictions, ne te laisse pas influencer.



les contacts utiles



SERVICES CANTONAUX

CMPEA (centre médico-psychologique, urgence) : 032 420 51 80
 Permanence conseil (Services sociaux régionaux) : 032 420 78 00
 Police cantonale jurassienne : 032 420 65 65

AUTRES INSTITUTIONS

Service d'aide aux jeunes : 147 (appel gratuit) • www.147.ch
 Action Innocence : 022 735 50 02 • www.actioninnocence.org
 Site d'aide et information pour les adolescents : www.ciao.ch



Agir ensemble contre le harcèlement

Parents

BRISONS
LA LOI DU
SILENCE

Chaque enfant doit être protégé de toute forme de violence.

Convention relative aux droits de l'enfant Art. 19

"L'école publique a pour but, dans le respect de la personnalité de chacun : de rendre chaque élève progressivement conscient de son appartenance au monde qui l'entoure, en éveillant en lui le respect d'autrui, la tolérance à la différence, l'esprit de solidarité et de coopération et l'attachement aux objectifs du développement durable."

Loi sur l'instruction publique Art. 10 al. e

le harcèlement c'est...

LA
VOLONTÉ DE
NUIRE

LA
DISPROPORTION
DES FORCES

L'INCAPACITÉ
DE SE
DÉFENDRE

LA RÉPÉTITION



' définition du harcèlement

Le harcèlement se définit comme une forme de violence constituée d'actes agressifs intentionnels - caractérisés par la répétition et l'abus systématique de pouvoir - perpétrés par un individu ou un groupe d'individus à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre seule.

Nicole CATHELINE (2015)
Dan OLWEUS (1999)
Peter K. SMITH (2002)

' le [cyber] harcèlement

Le cyberharcèlement est une forme de harcèlement exercée via les médias numériques. Le cyberharcèlement n'a de frontière ni dans l'espace ni dans le temps : l'élève est victime où qu'il-elle soit (à l'école comme à la maison), 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Chaque élève peut plus facilement devenir un-e acteur-trice du cyberharcèlement, ce qui démultiplie la diffusion des rumeurs, moqueries, insultes, etc. et la perte de contrôle de son image. En revanche, le cyberharcèlement laisse des traces permettant d'identifier les agresseur-euse-s.

' les formes du harcèlement

- Les agressions (humiliations, insultes, exclusions, dégradations matérielles, rackets, coups, etc.) sont systématiquement dirigées sur une même personne et se répètent sur une longue durée.
- Les agressions visent souvent à l'exclusion d'un groupe.
- Les élèves harceleur-euse-s sont fréquemment des pairs de la classe.
- La victime - placée en position de faiblesse - ne peut se protéger seule. Elle peut penser être responsable du harcèlement.
- Pour les témoins, c'est la loi du silence qui prévaut, ce qui perpétue la situation de harcèlement.
- Les victimes appellent rarement à l'aide en raison d'un sentiment de honte ou de culpabilité.
- Beaucoup d'épisodes - pris individuellement - ne sont pas clairement reconnaissables comme agressions. La proportion de cas où l'adulte identifie le harcèlement est faible.
- Une différence entre la victime et les agresseur-euse-s est souvent à l'origine du harcèlement.
- Un-e élève isolé-e court un risque accru de harcèlement.

effets pour l'enfant victime

La victime a tendance à se replier sur elle-même, les signes suivants requièrent donc une plus grande attention :

- changement brutal du comportement ;
- atteintes à l'intégrité physique ;
- baisse des résultats scolaires, peur de se rendre à l'école, déscolarisation ;
- troubles du sommeil, perte d'appétit, baisse de la concentration ;
- retrait, isolement ;
- anxiété, détresse, stress ;
- perte de l'estime de soi, sentiment d'abandon ;
- symptômes dépressifs avec risque suicidaire.

effets pour l'enfant harceleur- euse

Si aucune action n'est entreprise pour modifier leurs comportements, les conséquences suivantes sont à craindre :

- poursuite des comportements agressifs, inadaptés ou à risques ;
- restriction des apprentissages pro-sociaux (impunité, absence d'empathie, etc.) ;
- intégrations scolaire et professionnelle compromises (exclusion, échec scolaire, etc.).

effets pour l'enfant témoin

Victimes et harceleur-euse-s ne sont pas les seul-e-s à subir les conséquences du harcèlement, l'enfant témoin est aussi en danger :

- constat d'impunité face à la répétition des actes ;
- sentiment d'insécurité ;
- perte de confiance envers les adultes ;
- peur d'être exclu-e, victime ou perçu-e comme une "balance" par le groupe ;
- risque de prendre part aux actes de harcèlement sous la pression du groupe ;
- remise en question des valeurs inculquées par l'école s'il ne constate aucune réaction de la part des adultes ;
- sentiment de culpabilité en cas de non-intervention, renforcement ou participation aux comportements harceleurs.

pour vous parents, comment réagir ?

Que votre enfant soit victime, harceleur-euse ou témoin, votre rôle est essentiel :

- dès les premiers signes, parlez avec votre enfant de harcèlement, encouragez-le-la à vous rapporter les faits ;
- rappelez les règles de comportements à l'école et en société ;
- les situations peuvent difficilement se résoudre seules : il est nécessaire de prendre contact avec l'établissement scolaire ;
- expliquez à votre enfant que vous êtes en contact avec les professionnel-le-s et l'école ;
- ne prenez pas contact avec les victimes, harceleur-euse-s, témoins ou leurs parents pour défendre ou accuser ;
- votre enfant peut avoir besoin d'aide. Au besoin, consultez une institution spécialisée.

des contacts utiles

SERVICES CANTONAUX

CMPEA (centre médico-psychologique, urgence) : 032 420 51 80
 Permanence conseil (Services sociaux régionaux) : 032 420 78 00
 Police cantonale jurassienne : 032 420 65 65

AUTRES INSTITUTIONS

Service d'aide aux jeunes : 147 (appel gratuit) • www.147.ch
 Action Innocence : 022 735 50 02 • www.actioninnocence.org
 Site d'aide et information pour les adolescents : www.ciao.ch



Activités d'accueil et d'EGS

1. Objectifs et valeurs de l'accueil
2. Photographie de classe
3. Liste de module
4. Règles de fonctionnement de la classe
5. Activités

1.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

Objectifs et valeurs de l'accueil

Les activités d'accueil me permettront :

- de connaître mes camarades rapidement
- de me présenter en positif
- de me sentir le/ la bienvenu(e) dans l'école
- d'avoir du plaisir à découvrir l'école et ses occupants

Ainsi je pourrai :

- me respecter et respecter les autres
- avoir du plaisir à coopérer plutôt qu'à entrer en compétition
- vivre en harmonie avec les autres à l'école et ailleurs (dans toutes mes activités)